



Le marché redevient favorable à une reprise des introductions en Bourse

Par Bruno de Roulhac - 23/10/2009

Des investisseurs restent réticents à Alternext, privilégiant la sécurité de la cotation sur Eurolist, notamment en matière de gouvernance

Avec seulement 4 introductions à Paris depuis le début de l'année, et 5 millions d'euros levés, le marché peut difficilement tomber plus bas ! Pour autant, la Place parisienne est-elle prête à accueillir de nouvelles valeurs ? Selon Yannick Petit, PDG d'Allegra Finance, les conditions sont réunies. D'une part, les IPO repartent aux Etats-Unis avec 37 opérations depuis le début de l'année (43 en 2008). D'autre part, les marchés actions ont rebondi et la collecte des OPCVM actions en France a repris (+4,7 milliards d'euros sur 12 mois). Enfin, le bas de cycle boursier semble un bon calendrier pour entrer en Bourse.

«Les conditions de marché sont en train de se normaliser, toutefois une décote entre 15 et 20% paraît nécessaire explique Régis Lefort, directeur général de la société de gestion Amplégest. Un bon signe serait des introductions avec levée de fonds et sans cession».

Malgré les mesures de Bercy pour attirer les PME sur Alternext, les réticences demeurent. *«Nous avons un impératif de liquidité»*, rappelle Romain Burnand, gérant chez Moneta AM, jugeant déjà trop faible le seuil du placement privé sur Alternext qui va en plus être abaissé de 5 à 2,5 millions d'euros. *«Les introductions sur Alternext ont largement été des échecs, avec un quart de l'échantillon qui a enregistré une baisse supérieure à 60%»,* poursuit Romain Burnand. *Les investisseurs n'ont pas été rémunérés pour le risque pris».*

De fait, des investisseurs privilégient la sécurité, notamment en matière de gouvernance, et préfèrent les sociétés cotées sur un marché réglementé. Par ailleurs, les sorties de LBO pourraient alimenter les introductions sur Eurolist à partir de 2010, selon des acteurs du capital investissement.

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2009